

**Annexe 1. Informations particulières sur  
les crédits de droit commun disponibles**

**Attention : Il vous appartient de vous rapprocher de chaque institution pour connaître les modalités de dépôt de votre projet. En effet, certaines institutions imposent un dossier différent de demande de subvention ainsi qu'un calendrier distinct.**

	<b>Descriptif</b>	<b>Contact</b>
Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques	En lien avec le document « LE SPORT OU L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, véritable levier transversal au sein des quartiers politique de la ville dans les Vosges » et la CIRCULAIRE N° DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville. Lancement des AAP au printemps 2023. Date limite de dépôt des dossiers : non déterminée à ce jour. (sous réserve des directives 2023)	Jean-Baptiste HENRIOT SDJES – DSDEN 88  07.56.84.20.17 <a href="mailto:jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr">jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr</a>
Les fédérations sportives via l'ANS	L'ANS soutient les projets sportifs permettant de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en particulier auprès des habitants des quartiers politique de la ville	Le référent ANS de votre comité ou ligue
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports BOP 163	Le BOP 163 soutient des projets autour du développement de la vie associative, de l'initiative et de l'engagement des jeunes, menés par des associations.	Roseline MONIOT DSDEN 88 – SDJES 03 54 04 20 09 <a href="mailto:sdjes-dsden88@ac-nancy-metz.fr">sdjes-dsden88@ac-nancy-metz.fr</a>
Partenariat ANCT/ANCV « soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes » Appel à projet	Aide au financement de séjours de 4 jours à 14 jours maxi en France ou en Europe pour des jeunes de 16 à 25 ans résidant en QPV dépôt des dossiers : plusieurs commissions en 2023.	Virginie FAYS DDETSPP 88- service PTC  03.29.68.48.76 <a href="mailto:virginie.fays@vosges.gouv.fr">virginie.fays@vosges.gouv.fr</a>
Valeurs de la République et Laïcité (VRL)	Formations VRL, possibilité de cibler précisément les acteurs de terrain. Formation entièrement gratuite.	Virginie FAYS DDETSPP 88-service PTC  03.29.68.48.76 <a href="mailto:virginie.fays@vosges.gouv.fr">virginie.fays@vosges.gouv.fr</a> <a href="mailto:ddetspp-vrl@vosges.gouv.fr">ddetspp-vrl@vosges.gouv.fr</a>
Agence du Service Civique Le Service Civique	Le service civique permet à des organismes (collectivités, associations...) de proposer à un jeune âgé de 16 à 25 ans, une mission d'intérêt général, pour une durée de 6 à 8 mois. En contrepartie, le volontaire perçoit une indemnité de 489.59 € intégralement prise en charge par l'État et de 111.35 € versée par l'organisme d'accueil. Des crédits sont réservés pour l'accueil de volontaires issus des quartiers politique de la ville ou pour des missions exercées sur ces quartiers.	Roseline MONIOT DSDEN 88 – SDJES 03 54 04 20 09 <a href="mailto:ce.sdjes88.servicecivique@ac-nancy-metz.fr">ce.sdjes88.servicecivique@ac-nancy-metz.fr</a>
Ministère de l'Intérieur BOP 104	Le BOP 104 finance d'une part, des actions qui visent à faciliter l'intégration des personnes immigrées primo-arrivantes (- de 5 ans de présence en France), hors union européenne, en situation régulière. Les actions doivent prioritairement porter sur : - l'apprentissage du français à visée personnelle et professionnelle - les valeurs de la République - l'accompagnement des nouveaux arrivants dans un	Sandrine MARTER DDETSPP 88-service PTC  03.29.69.80.66 <a href="mailto:sandrine.marter@vosges.gouv.fr">sandrine.marter@vosges.gouv.fr</a>  Gaëlle AIT-CHADI DDCSPP 88 - Service PEIS 03.29.68.48.91

	<p>parcours d'accueil et d'intégration vers les services de droit commun.</p> <p>D'autre part, ce programme finance des actions, à destination des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.e.s ou bénéficiant d'une protection subsidiaire, dans les domaines de l'hébergement (CPH), de l'emploi, du logement du sport de la santé etc</p>	<p><a href="mailto:gaelle.ait-chadi@vosges.gouv.fr">gaelle.ait-chadi@vosges.gouv.fr</a> (partie CPH)</p>
<p>Ministère des Solidarités et de la Santé BOP 304</p>	<p>Le BOP 304 soutient des actions en faveur de l'inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire. A ce titre, il finance les points accueil-écoute jeunes, les Points Conseil Budget, l'aide alimentaire à des structures qui mettent à disposition et/ou distribuent des denrées alimentaires à d'autres personnes morales pour les donner aux personnes démunies.</p> <p>dépôt des dossiers : 1<sup>er</sup> semestre de l'année</p>	<p>Cécile CRISTINA DDCSPP 88 - Service PEIS 03.29.68.48.71 <a href="mailto:cecile.cristina@vosges.gouv.fr">cecile.cristina@vosges.gouv.fr</a> (partie aide alimentaire)</p>
<p>Ministère des Solidarités et de la Santé, des Droits des Femmes BOP 137</p>	<p>Le BOP 137 soutient la mise en place de la politique publique d'égalité effective (sociale, politique, économique et professionnelle) entre les femmes et les hommes.</p> <p>dépôt des dossiers : non déterminée à ce jour</p>	<p>Carine PEZERAT Délégué Départemental aux Droits des Femmes (par intérim) DDETSPP 88 03.29.68.48.10 <a href="mailto:carine.pezerat@vosges.gouv.fr">carine.pezerat@vosges.gouv.fr</a> <a href="mailto:ddetspp-mdfe@vosges.gouv.fr">ddetspp-mdfe@vosges.gouv.fr</a></p>
<p>Ministère de l'Intérieur FIPD-R BOP 216</p>	<p>Le fonds interministériel de prévention de la délinquance vise en priorité le soutien d'actions de prévention de la radicalisation, d'actions en direction des jeunes, d'actions visant la prévention des violences faites aux femmes, et d'amélioration de la tranquillité publique.</p> <p>Les projets déployés en direction des Quartiers politique de la ville et en veille active seront étudiés en priorité.</p> <p>Lancement de l'appel à projet courant février 2023.</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers : non déterminée à ce jour</p>	<p><b>Prévention de la délinquance et de la radicalisation et violences faites aux femmes</b> Binôme : Maxence LERIDEZ Préfecture, chargé de mission 03.29.69.88.22 et Julie RICHARDOT Préfecture, cheffe du BSOP (à compter du 01/01/2022) 03.29.69.88.20 <a href="mailto:pref-fipd@vosges.gouv.fr">pref-fipd@vosges.gouv.fr</a></p>
<p>Premier Ministre DILCRAH BOP 129</p>	<p>Délégation interministérielle pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT Date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projets 2022-2023 : 11 décembre 2022.</p>	<p>Maxence LERIDEZ Référént départemental DILCRAH 03.29.69.88.22 <a href="mailto:pref-cabinet-cora@vosges.gouv.fr">pref-cabinet-cora@vosges.gouv.fr</a></p>
<p>Premier Ministre MILDECA</p>	<p>Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives : Lancement de l'appel à projet 2022 à intervenir (probablement 1<sup>er</sup> trimestre 2023, en parallèle de l'appel à projet FIPD-R) Date limite de dépôt des dossiers : non déterminée à ce jour</p>	<p>Maxence LERIDEZ Préfecture, chargé de mission 03.29.69.88.22 <a href="mailto:pref-fipd@vosges.gouv.fr">pref-fipd@vosges.gouv.fr</a></p>
<p>DRAC BOP 224</p>	<p>Le pôle « démocratisation et industries culturelles » de la DRAC Grand Est peut soutenir des projets culturels dans lesquels interviennent des artistes en direction des publics des quartiers prioritaires.</p>	<p>Florence FORIN <a href="mailto:florence.forin@culture.gouv.fr">florence.forin@culture.gouv.fr</a> Les dossiers de demande de subvention sont à retirer et à déposer auprès de Géraldine Halter geraldine.halter@culture.gouv.fr 03 87 56 41 44</p>

<p>DRAC BOP 224</p>	<p>AAP « Orchestre à l'école » déployé par le pôle Démocratie et industries culturelles. Le dispositif permet de transformer des classes orchestres dans les établissements scolaires (élémentaires ou collèges) et ce pendant 3 ans.</p>	<p>Pierre VOGLER DRAC 03 88 15 57 40 <a href="mailto:pierre.vogler@culture.gouv.fr">pierre.vogler@culture.gouv.fr</a> Dépôt des demandes de subvention en mars. Commission en juin.</p>
<p>DRETS/DRAC</p>	<p>AAP « C'est mon patrimoine » déployé conjointement par DRETS et DRAC mobilisant des crédits de droit commun afin de cofinancer des actions d'éducation artistique et culturelle favorisant la mixité sociale à destination de la jeunesse, dont un objectif minimal de 60% de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>	<p>DRETS : Nicolas BACHET 07 72 03 39 09 <a href="mailto:nicolas.bachet@jscs.gouv.fr">nicolas.bachet@jscs.gouv.fr</a></p> <p>DRAC Nicole BLONDEAU 03 88 15 57 10 <a href="mailto:nicole.blondeau@culture.gouv.fr">nicole.blondeau@culture.gouv.fr</a></p>
<p>Agence Régionale de Santé ARS</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de prévention/promotion de la santé, l'Agence Régionale de Santé Grand Est soutient les porteurs de projets via des conventions de partenariat. Le chargé de projet se tient à la disposition des opérateurs.</p>	<p>Lydia FLEURY - 03.29.64.66.21 <a href="mailto:lydia.fleury@ars.sante.fr">lydia.fleury@ars.sante.fr</a></p> <p>Sonia FAYS – 03.29.64.66.26 <a href="mailto:sonia.fays@ars.sante.fr">sonia.fays@ars.sante.fr</a></p> <p>adresse fonctionnelle : <a href="mailto:ars-grandest-dt88-animation-territoriale@ars.sante.fr">ars-grandest-dt88-animation-territoriale@ars.sante.fr</a></p>
<p>Fonds d'Expérimentation de la Jeunesse (FEJ)</p>	<p>Le FEJ a pour objet de financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Les projets financés ont trait à 14 thématiques différentes, dont notamment l'orientation, la formation, l'emploi, la santé, le logement, la culture, etc.</p>	<p>Marie-Agnès PIERROT DRJSCS 03.83.17.36.70 <a href="mailto:Marie-Agnes.PIERROT@jscs.gouv.fr">Marie-Agnes.PIERROT@jscs.gouv.fr</a></p>
<p>Programme Européen ERASMUS +</p>	<p>Programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il participe au financement d'actions de mobilité pour les jeunes (échanges, rencontres...) et le Service Volontaire Européen (SVE).</p>	
<p>Caisse d'Allocations Familiales des Vosges</p>	<p>La branche famille agit pour le développement des services aux allocataires, et aux parents en aidant toutes les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants. A ce titre, la Caf des Vosges soutient, entre autres, des projets liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-A la parentalité et notamment les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) et les Réseaux d'Écoute et d'Appui à la Parentalité (Reaap)</li> <li>-Au temps libre des enfants et des jeunes</li> <li>-A l'animation de la vie sociale</li> </ul> <p>Date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projets 2023 : 23/01/2023</p>	<p>Territoire Hautes Vosges Moselle et Vallons : <a href="mailto:sandra.gouget@cafepinal.cnafmail.fr">sandra.gouget@cafepinal.cnafmail.fr</a></p> <p>Territoire Saône Madon et Meurthe : <a href="mailto:pascale.capelle@cafepinal.cnafmail.fr">pascale.capelle@cafepinal.cnafmail.fr</a></p> <p>Appel à projet Clas et Reaap : <a href="mailto:valerie.bousila-query@cafepinal.cnafmail.fr">valerie.bousila-query@cafepinal.cnafmail.fr</a></p>
<p>Conseil Départemental des Vosges</p>	<p>AIDES AUX CLUBS SPORTIFS APPEL À PROJET « COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE » L'objectif de cet appel à projets est de contribuer à apporter une réponse à cette problématique en favorisant les projets de cohésion sociale et territoriale.</p>	<p>LAURENT Tatiana Chargée de mission Sport <a href="mailto:tlaurant@vosges.fr">tlaurant@vosges.fr</a> Tél. 03-29-29-00-94</p>

